

N°2023-12/73B

**Objet : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX AEP ET EU RUE FRANCIS CARCO SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU.**

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POS.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 29 novembre 2023

Le Président expose à l'assemblée,

**Considérant**, que dans le cadre de sa compétence « Eau Potable et Assainissement », la Communauté de Communes Sud Roussillon, intervient sur le renouvellement des réseaux AEP/EU,

**Considérant** que les réseaux AEP/EU de la rue Francis Carco du secteur de l'Aygal à Saint Cyprien, datent des années 60 et nécessitent une mise aux normes,

**Considérant** que le montant des travaux correspondants est estimé à 850 000€ HT (soit 500 000€ HT pour l'eau potable et 350 000 € HT pour l'assainissement) et qu'ils ont été priorisés dans les Schémas Directeurs AEP de 2022 et EU de 2016,

**Considérant** que la partie assainissement collectif de cette opération (études et travaux), sera réalisée selon les principes de la Charte qualité nationale des réseaux d'assainissement et le cas échéant de sa déclinaison régionale ;

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **SOLLICITE** pour la réalisation de cette opération une subvention au titre de la DETR 2024 ainsi que l'aide de l'Agence de l'Eau dans le cadre du Contrat de Territoire 2021-2024 et du Département ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents utiles à cette fin.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20231206-2023-12-73B-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2023  
Date de réception préfecture : 07/12/2023